



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce international

Question écrite n° 35205

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les problèmes causés par la prolifération des armes légères dans les régions du monde qui traversent des crises, et qui connaissent, en particulier, des guerres civiles. De nombreuses organisations non gouvernementales demandent un traité international sur le commerce des armes. Ces organisations attendent beaucoup de la France, qui est à l'origine du code de conduite européen sur les exportations d'armement et participe à des instances qui contrôlent les exportations d'armes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les actions que la France entend mener, dans la perspective de la conférence d'examen de l'ONU sur les armes légères en 2006 afin qu'il puisse exister, au niveau international, un véritable contrôle des armes, accepté par le plus grand nombre de pays.

Texte de la réponse

La France a toujours fait preuve de la plus grande rigueur dans le domaine du contrôle des armements. Elle dispose de procédures de contrôle fiables et éprouvées. La situation interne des pays de destination, les risques de conflits régionaux, la possibilité que les matériels fournis soient détournés à des fins de répression interne sont pleinement pris en compte. Par ailleurs, la France respecte strictement ses engagements internationaux, en particulier les embargos décidés par les organisations dont elle est membre. Au niveau international, la France joue un rôle actif pour que les principes de vigilance et de rigueur qu'elle applique au plan interne s'imposent de la façon la plus large. Elle est à l'origine, avec le Royaume-Uni, du code de conduite européen sur les exportations d'armement. Elle est membre de l'Arrangement de Wassenaar relatif au contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage, qui regroupe trente-trois États parmi les principaux détenteurs de technologies avancées. Elle participe à de nombreuses initiatives visant à encadrer le commerce des armes. Elle apporte notamment un soutien politique et financier à la mise en oeuvre du moratoire de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères et de petit calibre. La France est favorable à ce que les principes essentiels relatifs au contrôle du commerce des armes soient agréées par le plus grand nombre possible de pays exportateurs. Il est néanmoins peu probable qu'une convention ou un traité permette d'atteindre ce but. C'est pourquoi la France estime qu'un code de conduite international serait un objectif plus réaliste, et davantage susceptible de rassembler un grand nombre de pays.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35205

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1707

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2472